

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angéline BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – Mme Sophie CHARENTON – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme Laure PINCE

Absent ayant donné pouvoir :

M. Yannick LE RHUN à M. Patrick DORVILLE

Absent non excusé :

-

QUESTION N° 1 – Décisions

Rapporteur Monsieur le Maire

Décision n° 2009/130 du 15/12/2009 : contrat de prestation de service pour le 13^{ème} Rassemblement International d'Hydravions

Décision n° 2010/13 du 08/02/2010 – Convention de gestion déléguée du service de restauration rapide d'Aventure Parc

Décision n° 2010/20 du 18/02/2010 – Convention passée entre la ville de Biscarrosse et la Compagnie Breloque et Bricole (dans le cadre des rencontres scolaires séances du spectacle Doudou).

Décision 2010/21 du 18/01/2010 – contrat de prestation de service pour le 13^{ème} Rassemblement International d'Hydravions – Patrouille REVA

Décision n° 2010/22 du 04/03/2010 - contrat de prestation de service pour le 13^{ème} Rassemblement International d'Hydravions – Démonstration de M. Cyrus BRATENBERG

Décision n° 2010/23 du 12/01/2010 - contrat de prestation de service pour le 13^{ème} Rassemblement International d'Hydravions – Patrouille AEROSUPERBATICS Ltd.

Décision n° 2010/24 du 12/02/2010 - contrat de prestation de service pour le 13^{ème} Rassemblement International d'Hydravions – Patrouille SKYBOX SARL

Décision n° 2010/25 du 22/02/2010 - contrat de prestation de service pour le 13^{ème} Rassemblement International d'Hydravions – Démonstration avec le Breguet XIV « F-POST »

Décision n° 2010/29 du 03/03/2010 – Convention relative au partenariat avec la Mission Locale pour l'année 2010

Cette question n'est pas soumise à vote

QUESTION N° 2 – Prise en charge de frais de déplacement pour Pombal

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre du jumelage de la ville de Biscarrosse avec la ville de Pombal, Madame Angéline BORDIER et Monsieur Marcel LARCHE représenteront la ville à Pombal, lors des festivités du Bodo les 24 et 25 juillet 2010.

Considérant que ce voyage occasionnera des frais, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter que les frais afférents au déplacement de Madame BORDIER et de Monsieur LARCHE, soient pris en charge au « réel » par la commune.

Votants: 33

Pour: 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°3 – Prise en charge des frais de déplacement pour Forchheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre du jumelage de la ville de Biscarrosse avec la ville de Forchheim, il doit se rendre avec Madame Liliane HINGANT pour assister au défilé qui rassemble toutes les associations et les groupements du Landkreis, et dans lequel un char représentera la ville de Biscarrosse, les 24 et 25 juillet 2010.

Considérant que ce voyage occasionnera des frais, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter que les frais afférents au déplacement de Monsieur le Maire et de Madame HINGANT soient pris en charge au « réel » par la commune.

Votants : 33

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°4 – Prise en charge de frais de déplacement pour Marseille

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre du centenaire du premier vol d'Henri Fabre, Madame Angéline BORDIER doit se rendre à Marseille le samedi 27 mars 2010, pour le représenter.

Considérant que ce voyage occasionnera des frais, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter que les frais afférents au déplacement de Madame Angéline BORDIER soient pris en charge au « réel » par la commune.

Votants: 33

Pour: 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 5 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, suite à la tempête et pour des raisons budgétaires il est proposé de modifier les tableaux des effectifs du budget principal et du budget annexe forêt.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des travaux en matière d'assainissement, il est proposé de créer des postes sur le budget annexe assainissement.

Budget principal :

Création

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Budget annexe forêt :

Création

- 1 poste de contrôleur de travaux en chef

Suppression

- 1 poste de technicien supérieur chef
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Budget annexe assainissement :

Création

- 1 poste de technicien supérieur chef
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur DORVILLE : Nous ne siégeons toujours pas au Comité Technique Paritaire, donc nous ne donnerons pas d'avis favorable. Mais il faut être prudent car lors de suppressions de poste on peut parfois oublier que nous avons des compétences dans ces domaines. Dès que la forêt pourra générer de nouvelles recettes, certes pas dans l'immédiat, il ne faudra pas nous dire que nous n'avons plus ces compétences, et qu'elles doivent être transférées vers des sociétés privées.

Monsieur le Maire : Pour revenir sur votre premier point, je m'abstiendrai de répondre moi aussi, pour le deuxième point, je ne pense pas que nous ayons évoqué des sous traitances quelconques concernant la forêt, sauf ce que l'on pratique déjà lorsque nos équipes ne peuvent pas faire face. Le fait d'avoir adhéré à l'association des communes non soumises au régime forestier le 1^{er} mars dernier, est le seul choix que nous aurons à faire mais sûrement pas de transférer des compétences.

Madame LARREZET : Comme pour les questions précédentes qui concernaient la gestion des ressources humaines, pour souligner que c'est une responsabilité qui vous incombe complètement, nous nous abstiendrons sur cette question.

Monsieur le Maire : Je prendrai mes responsabilités, n'en doutez pas.

Votants : 33

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 7

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 6 – Extension du Lotissement Industriel La Mountagnotte – Vente du lot n° 24 à la SCI ONLY LIFE représentée par M. WALTHER et Melle WALTHER – Prolongation des délais pour la signature de l'acte notarié

Rapporteur : Monsieur FOSSE

Le Conseil Municipal du 16 novembre 2009 avait autorisé la vente du lot N°24 à la SCI ONLY LIFE représentée par Monsieur François WALTHER et Mademoiselle Marion WALTHER, pour un montant de 32 453 € HT avec signature de l'acte au plus tard le 15 février 2010.

Or, la signature de l'acte notarié n'a pu intervenir dans les délais fixés par le Conseil Municipal, car le montage du dossier financier demande un délai supplémentaire.

La Commission des Affaires Economiques a donné un avis favorable concernant ce délai, sans toutefois dépasser le 30 avril 2010.

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder un délai supplémentaire à Monsieur François WALTHER et Mademoiselle Marion WALTHER pour procéder à la signature de l'acte notarié pour la vente du lot N° 24, pour une somme de 32 453 € HT, sans pouvoir dépasser le 30 avril 2010, faute de quoi le lot sera réattribué.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 7 – Proposition d'un avenant au bail emphytéotique à la SARL ACD LOISIRS dans le cadre de l'exploitation du moto-cross – Autorisation pour Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail à intervenir

Rapporteur : Monsieur FOSSE

Le 25 Mars 2004 a été édité un bail emphytéotique au profit de la société SARL ACD LOISIRS dans le cadre d'une activité de Karting au lieu dit « Narp ». De même, la délibération du Conseil Municipal du 23 Février 2004 a autorisé Monsieur Le Maire à signer le bail emphytéotique pour l'exploitation du Karting.

Le Conseil Municipal du 7 juillet 2008 a accepté par délibération d'éditer un nouveau bail emphytéotique pour l'extension et le développement de l'activité karting, bail qui doit prendre fin le 31 décembre 2037.

La SARL ACD loisirs, en accord avec l'association qui gère l'activité de moto – cross, souhaite reprendre cette activité à son compte et la développer.

Les parcelles concernées par l'activité moto – cross sont : (zone UGB) section CE n° 240 (1097 m²), 242p (14582 m²), 261 (717 m²), 265 (18611 m²), 272 (28639 m²), 90 (2750 m²), 270 (1811 m²), 84p (1200 m²) et 86p (1200 m²) pour une superficie totale du projet de 7ha06a07ca / ou 70 607 m².

Le dossier a été soumis au service des domaines qui a statué le 30 Septembre 2009 sur une estimation de loyer de 2 700 €uros par an (avec marge de négociation de 10 %) pour les 70 607 m². Cette estimation est valable une année.

Compte tenu de l'intérêt économique suscité par le développement de cette société et de l'intérêt réciproque de la commune, la Commission des Affaires Economiques du 14 Décembre 2009 a émis un avis favorable sur l'extension demandée et, dans le but de faciliter la réalisation du futur projet lourd en investissements, a aussi émis un avis favorable pour une proposition de progression de loyers sur 5 années, à savoir :

2010 : 500 €

2011 : 1 000 €

2012 : 1 500 €

2013 : 2 000 €

2014 : 2 500 €

Par la suite, le loyer sera indexé à l'indice du coût de la construction.

Un courrier va être adressé au notaire en charge du dossier afin qu'il puisse éditer l'avenant au bail existant.

Le but est d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant au bail existant qui sera réalisé dans ce sens, avenant qui prendra fin le 31 décembre 2037.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°8 – Budget Primitif 2010

Rapporteur : Madame PELTIER

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission des Finances et de l'Administration Municipale réunie le 18 mars 2010,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **Budget Primitif 2010**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section à :

BUDGET	Principal	Camping	Forêt	Assainissement	Transport	Lotissement ZI 4	Totaux cumulés
Section Investissement							
DÉPENSES	9 352 445 €	613 376 €	46 252 €	3 792 986 €	8 604 €	71 130 €	13 884 793 €
RECETTES	9 352 445 €	613 376 €	46 252 €	3 792 986 €	8 604 €	71 130 €	13 884 793 €
Section Fonctionnement							
DÉPENSES	19 398 576 €	663 375 €	415 971 €	1 532 607 €	222 813 €	150 316 €	22 383 658 €
RECETTES	19 398 576 €	663 375 €	415 971 €	1 532 607 €	222 813 €	150 316 €	22 383 658 €
Budget Général							
DÉPENSES	28 751 021 €	1 276 751 €	462 223 €	5 325 593 €	231 417 €	221 446 €	36 268 451 €
RECETTES	28 751 021 €	1 276 751 €	462 223 €	5 325 593 €	231 417 €	221 446 €	36 268 451 €
Déficit							
Excédent							

Monsieur le Maire : Le Débat d'Orientation budgétaire a eu lieu au début du mois, le 1^{er} mars exactement et depuis, le budget Primitif a été élaboré conformément à ma déclaration du 1^{er} mars, déclaration que j'ai transmise comme convenu au 2 chefs de groupe d'opposition.

Depuis l'expédition des documents que vous avez reçus concernant la séance d'aujourd'hui, nous avons eu deux bonnes nouvelles au sujet des dotations de l'Etat.

En effet, sur le site du Ministère des Finances est apparu la semaine dernière que :

- *la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale après être restée à zéro en 2008 et 2009 passe à près de 190.000 euros en 2010,*
- *et la Dotation Nationale de Péréquation qui s'approchait des 350.000 euros est montée à près de 500.000 euros pour 2010.*

Par conséquent, c'est une recette de 330.000 euros supplémentaires dont nous disposons depuis le DOB, depuis la commission des Finances du 18 mars et depuis que nous vous avons adressé les documents que vous avez reçus pour la séance d'aujourd'hui.

Bien entendu avec ces recettes nouvelles, nous avons modifié notre stratégie budgétaire avec des propositions nouvelles que nous vous avons remises sur table.

Au moment du DOB, nous avons proposé un équilibre budgétaire calé sur une fiscalité en augmentation de 8 % soit 1,6 million d'euros au moment de la commission des Finances.

En repartant de cette situation, celle présentée dans les documents que vous avez reçus, nous allons vous proposer des corrections ou des adaptations qui figurent sur les documents remis sur table.

Pour résumer simplement, partons des 330.000 € de recettes supplémentaires. Nous vous proposons de les répartir de la manière suivante à partir de la situation d'origine :

1. *Réduction de l'emprunt à 1,5 million d'euros soit – 100.000 euros*
2. *réduction de la fiscalité de 8 % à 6 %, soit – 2 % et soit – 144.000 euros*
3. *affectation des 86.000 euros restants à l'investissement pour des travaux supplémentaires ;*

Dans ces conditions :

Pas de changement pour les dépenses de fonctionnement prévues pour 2010, soit 17,2 millions d'euros et une augmentation maîtrisée à + 1 %.

La subvention du CCAS qui augmente de 85.000 euros trouve naturellement sa ressource dans la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale,
Autres commentaires que ceux que j'ai pu faire durant le DOB :

Pour le domaine associatif, les activités culturelles et sportives se partagent encore près de 330.000 € de subventions dont 166.000 € pour la culture et 161.000 € pour les sports.
Répartition favorable à la Culture qui peut contrarier les dires de celles et ceux qui veulent laisser croire que l'animation culturelle est insuffisamment soutenue à Biscarrosse.

Un exemple :

L'Ecole de Musique de Biscarrosse(l'EMB)	
Subvention 2000 :	30 500 €
Subvention 2010 :	80 000 €

A noter aussi que cette année 2010, le CRABB se verra attribuer 67.000 euros de subventions au total.

Enfin, nous avons maintenu notre participation prévisionnelle au 13^{ème} Rassemblement International des Hydravions à hauteur des 100.000 euros.

Du côté des recettes de fonctionnement, maintenant :

Elles atteignaient presque 19,2 millions d'euros, elles atteignent maintenant presque 19,4 millions d'euros avec 330.000 euros de recettes supplémentaires de DSU et de DNP et 144.000 euros de recettes en moins en réduisant l'augmentation de la fiscalité de 8 % à 6 %. Ce ne sont, ni plus, ni moins, que les 2 % appliqués en 2008 pour la raison inverse.

Dans ces conditions, avec une évolution de la fiscalité réduite à + 6 %, nous allons quand même dégager une épargne nette de gestion ou capacité d'autofinancement de 920.000 euros, dont 450.000 euros d'excédent reporté.

En rajoutant les 100.000 euros dévolus cette année paire au 13^{ème} RIH, notre capacité d'autofinancement est reconstituée en 2010 à hauteur de plus d'1 million d'euros.

Les 6 % de fiscalité supplémentaire proviennent :

- pour 2 % de la mise en place d'un transport urbain
- pour 3 % des pertes issues des Droits de Mutation et des taxes sur les jeux
- et pour 1 % de l'augmentation des fluides et des taxes.

Ces 6 % à titre d'exemple :

- vont faire passer le taux de la taxe d'habitation de 16,88 % à 17,89 % soit

+ 1 point sur la T.H.

- et vont se traduire en moyenne pour une famille de 2 enfants par un effet sur leur feuille d'impôt de + 35 euros inhérents à notre décision.

Notre marge d'autofinancement reconstituée à près d'1 million d'euros nous permet donc de limiter notre emprunt à 1,5 million d'euros.

Et puisque nous évoquons l'emprunt, venons-en naturellement à l'investissement :

L'objectif visé en 2010 atteint près de 4,4 millions d'euros auxquels il faut ajouter 1,5 million d'euros de Reste à Réaliser, soit près de 6 millions d'euros au total. Notre capacité de réalisations habituelles se situe autour de 5 millions d'euros soit 80 % environ.

Si nous reprenons les 4.4 millions d'euros d'inscriptions nouvelles en 2010 :

La salle culturelle et sportive et la nouvelle place de l'océan couvrent à elles seules 40 % de nos dépenses d'investissement.

Après ces 2 grosses opérations importantes au Bourg et à la Plage, c'est bien sûr le chapitre Voies et Réseaux qui arrive en 3^{ème} position, sans travaux particulièrement importants sinon sur Georges Pompidou et autour de l'Ecole de Pierricq avec le concours de la Communauté de communes.

Je rappelle aussi ce que j'ai dit lors du DOB et concernant toutes nos participations :

- celle au profit de la Maison de Retraire,
- celle au profit du Gymnase du nouveau Collège
- Celle au profit de la nouvelle caserne des Pompiers (les travaux ont commencé)
- Et celles, les 3 versées à l'Etablissement Public Foncier des landes (EPFL) :
 - o Pour le Café de l'orme,
 - o Pour la maison Gautraud à la Plage,
 - o Pour la propriété Caballé au Bourg.

Toutes ces participations regroupées, puisqu'elles appartiennent à 3 chapitres différents, représenteront 500.000 euros soient 11,5 % de nos nouvelles dépenses d'investissement.

En additionnant les 2 grosses opérations, les voies et réseaux, et les participations, tout cela pèse déjà les 2/3 de nos dépenses d'investissement.

Il nous restera un peu plus de 3 millions d'euros de dépenses possibles en intégrant les Restes à Réaliser 2009.

Voilà pour les dépenses prises en masse, bien sûr, sachant que plusieurs commissions se sont réunies depuis le DOB et que vous avez pu aborder plus en détails les sujets qui vous intéressent, en particulier en termes d'investissement.

Je terminerai après les grosses dépenses, par un point que nous avons vu en Commission des Finances, la nécessité de renouveler une petite balayeuse, un matériel coûteux qui nous a conduit à ce moment-là à remonter notre emprunt à 1,6 million d'euros, pour du matériel que nos administrés nous reprochent de ne pas voir assez souvent dans leur rue, et pourtant...

Voilà un passage en revue des principaux éléments de ce budget qui vous avait déjà été commenté en Commission des Finances pour celles et ceux qui y siègent, mais sans les récentes recettes supplémentaires. J'espère pour les autres, qu'après le Débat d'Orientation Budgétaire, vous avez eu accès ou obtenu toutes les informations nécessaires et utiles à la préparation du vote de ce soir.

J'espère aussi que nous avons été clairs dans la présentation de notre stratégie budgétaire et dans la démarche qui a conduit au choix prioritaires de nos projets.

Alors si vous n'avez pas de question à me poser, je vais céder la parole à virginie PELTIER qui va aborder la version chiffrée du budget Primitif 2010, en commençant par le Budget Principal.

Je vous remercie.

Monsieur DORVILLE : Il est un peu gênant d'avoir des éléments ce soir pour avoir un point de vue. Nous avons travaillé sur le document précédent, nous en avons un autre ce soir. Même si certains éléments sont favorables car ce sont des recettes supplémentaires, nous passerions sur une plus value de fiscalité de 6 points. Nous pouvons être en partie satisfaits, je vous l'avais expliqué la dernière fois, car nous sommes dans une période assez compliquée d'un point de vue économique. Vous proposez aux biscarrossais une augmentation de 6 points aujourd'hui mais également en 2011, 2012, etc...et il ne faudra pas nous refaire cette gymnastique mathématique du précédent mandat dans lequel vous aviez divisé par le nombre d'années, pour finalement arriver à 1,5 % soit 9 points.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, lorsque l'on augmente d'un point cela représente 73.000 euros, c'est vous-même qui nous l'avez précisé, nous sommes déjà à 2 points prélevés depuis 2008. Nous allons augmenter de 6 points pour arriver au total à 8 points. Effectivement nous allons puiser dans le portefeuille du contribuable environ 3 millions d'euros durant le mandat. Il faut expliquer ensuite ce que vous faites avec ces 3 millions d'euros.

J'ai travaillé sur le document qui nous a été remis, en commission d'urbanisme, sur les demandes de travaux qui étaient proposées par les services, et sur ce que vous proposiez en termes d'objectifs chiffrés. Certains postes ont répondu à la demande des services, d'autres pas.

Travaux équipements, scolaire : vous y répondez favorablement, mais je ne peux pas vous dire si par rapport au nouveau document de ce soir s'il y a une amélioration ou pas.

Travaux équipements culturels : Même s'il y a un gros investissement qui va être fait, il y a une différence importante par rapport au BP, Il y a également une ligne à la baisse pour Hôtel de ville, par rapport à la demande initiale, CTM une baisse également. Il y a une forte baisse pour les autres bâtiments communaux,

par contre pour Travaux et Voiries, vous confirmez que c'est un poste lourd et il n'y a pas d'inquiétude sur ce point. Vous ne répondez pas totalement sur le poste des Espaces Verts, etc... Mais mon interrogation se situe plus sur le montant de ce que l'on prend aux contribuables, sachant que nous n'avons pas encore toutes les bases, puisque, comme vous le disiez, le Conseil Régional n'a pas encore fixé son taux.

Monsieur le Maire : Nous le saurons le 15 avril prochain.

Monsieur DORVILLE : Même si je n'ai pas siégé à la dernière commission des Finances, il y a des éléments qui ne nous font pas penser que nous sommes sur une année moins flamboyante qu'en 2009. Les investissements lourds de l'année dernière conforme à votre stratégie de récupérer la FCTVA, nous voyons cette année qu'il y a une volonté d'avoir un budget beaucoup plus modéré.

Monsieur le Maire : Il ne s'agit pas de volonté, mais plutôt d'une contrainte. Effectivement, nous sommes à 8 points d'augmentation depuis le début du mandat, et cela ne m'empêchera pas de dire, que si nous n'augmentons pas plus nous arriverons à 1,33 % par an. Je tiens à signaler que les données des services sont un effet compilateur des besoins exprimés par tous et non une volonté des services d'avoir cette ressource. Ils exposent leurs demandes, et ensuite il s'agit de faire les choix qui s'imposent.

Monsieur DORVILLE : si les services ont répondu à la demande des élus, cela a été fait en fonction des travaux à faire.

Monsieur le Maire : Dans la plupart des cas, ce sont les élus qui ont demandé. C'est ainsi que cela se passe tous les ans. On fait un recensement des besoins et ensuite nous hiérarchisons.

Monsieur DORVILLE : Il serait bien de savoir à quel niveau se situent les besoins, et j'ai trouvé ce document très intéressant.

Madame LARREZET : Ce sera notre déclaration elle servira aux budgets Primitif et supplémentaire. Pour ce qui concerne le budget primitif nous nous abstenons, quant aux taux d'imposition malgré les bonnes nouvelles de ce soir et compte tenu du taux d'imposition qui demeure à 6 %, nous voterons contre.

Les bonnes nouvelles que vous nous annoncez vont plutôt dans le sens de notre façon de voir le budget cette année, à savoir qu'il s'inscrit globalement dans la continuité des budgets précédents, donc hormis l'impact du FCTVA de l'année passée. Nous avons un retour après une année exceptionnelle, avec un montant d'investissements qui se trouve dans la moyenne, aux alentours de 5 millions et 40 % consacrés au Centre Culturel et Sportif ainsi qu'à l'aménagement de la Place de l'Océan à la plage, ce qui n'est pas pour nous déplaire, en effet nous sommes tout à fait favorables à ces deux investissements.

Notre surprise ne vient pas de l'absence de programmation de nouveaux projets, mais de l'effort important demandé aux biscalrossais pour boucler le budget 2010. Même si ce taux d'augmentation est ramené à 6 %, notre analyse demeure identique, et selon nous, il semble que cette année, compte tenu de la conjoncture, il n'est pas opportun d'en appeler de façon supplémentaire aux ménages. Vous le soulignez, effectivement les bases vont elles-mêmes évoluer, le Conseil Général de son côté n'augmentera pas de 5 mais de 3,9 % les mêmes impôts locaux. Par ailleurs après une augmentation de 20 % de la taxe de redevance des ordures ménagères l'année dernière, 3 % de plus cette année, nous pouvons continuer avec d'autres augmentations qui sont attendues, y compris même les droits d'inscription de l'école de musique, etc... Donc nous savons que les ménages vont se retrouver dans une conjoncture qui fera que leur fin de mois sera difficile pour beaucoup d'entre eux.

Il me semble que dans la conjoncture générale, même à 6 % nous sommes encore au-dessus. Nous nous attendions de 1 à 3 % d'augmentation, compte tenu de ce que nous avons soutenu pour la mise en place du transport public. Au-delà cela nous semble d'avantage technique qu'indispensable. Je comprends bien, j'ai bien écouté la façon dont vous défendez, très argumentée, la limitation de l'emprunt, le bornage du coût à l'endettement, etc..., mais vous cherchez à démultiplier notre capacité d'autofinancement. Néanmoins on voit que l'on peut avoir de bonnes surprises comme ces dotations supplémentaires, j'ai donc le sentiment que sur 2010, on prépare un trésor de guerre pour 2011 et les années suivantes. Chose que je peux comprendre, mais il me semble qu'à chaque exercice budgétaire suffit sa peine ! et que l'on peut avoir aussi de bonnes surprises et envisager que sur 2011 on puisse faire appel, si nécessaire, à la fiscalité, mais que sur 2010 compte tenu des résultats du CA qui signifie une bonne santé financière de la commune, je ne pense pas qu'il faille aller chercher auprès des ménages un surcroît pour se dégager techniquement un autofinancement. Voilà qu'elle est notre position.

Monsieur le Maire : Votre position est bien louable mais le problème est que si vous soutenez de près ou de loin les investissements que l'on veut entreprendre, vous dites que j'ai une solution technique, il y en a une autre, si je ne touche pas à la fiscalité nous empruntons, ou alors expliquez-moi comment doit-on faire.

Madame LARREZET : Il y a la possibilité de recourir à l'emprunt, mais sans recourir à l'emprunt vous avez fait des choix. Pour certains nous y adhérons complètement, mais pour d'autres beaucoup moins.

Monsieur le Maire : Lesquels, par exemple ?

Madame LARREZET : Dans les éléments positifs nous retrouvons bien sur l'augmentation de la subvention au CCAS, l'augmentation du Pass Foncier que l'on a vu favorablement évoluer qui nous permettra d'aller au-delà du projet du COL et accompagner 8 projets, le soutien financier qui a été doublé pour le RIH je l'ai dit et nous sommes tout à fait favorables, et bien sur la mise en œuvre du transport urbain, tout le monde se souvient que nous étions en amont sur ce dossier. Parmi les autres éléments sur lesquels nous sommes beaucoup plus réservés, vous adoptez un équipement pluri annuel de vidéo surveillance.

Monsieur le Maire : L'Etat doit nous verser une subvention donc ces 30.000 euros ne seront pas totalement à notre charge.

Madame LARREZET : 30.000 euros + 30.000 euros cela représente un point de fiscalité ! Sur un budget d'1 million comme le Centre Sportif et Culturel, j'imagine qu'il y a certainement des options sur lesquelles nous ne sommes pas allés voir si justement il n'y avait pas quelques milliers d'euros d'économie à faire.

Monsieur le Maire : Au contraire, je vous indiquerai tout à l'heure que nous allons avoir 350.000 euros d'augmentation donc vous imaginez bien que lorsque j'annonce cela j'ai envie de préparer l'année 2011 dans les meilleures conditions. Les biscarrossais vivent depuis 1 an sans le centre Sportif, ils pourraient encore rester sans 4 ou 5 ans, donc on pourrait ramener quasiment les impôts à 0 % d'augmentation.

Madame LARREZET : En l'occurrence vous avez 330.000 euros de dotations supplémentaires ce qui correspondrait à + de 4 % d'imposition en moins pour les biscarrossais. Votre choix est de rester à 6 %, je vous dis simplement nous aurions pris très certainement une autre décision, j'expose un autre point de vue et je pense que dans la conjoncture actuelle cela peut se comprendre. Il y a d'autres communes qui ont fait des choix de ce type c'est-à-dire de limiter l'imposition compte tenu effectivement du cumul des taxes et des charges qui pèsent sur les ménages. Et lorsque l'on a la capacité de différer l'augmentation d'une année, on dispose d'un levier qui a une efficacité sur l'année en cours.

Monsieur le Maire : Les communes que vous citez ont des moyennes à plus de 80 % d'encours de dette sur leurs recettes réelles, nous sommes à 64 %. Cela veut dire que nous pourrions emprunter bien plus sachant que ce seront les générations futures qui auront ces remboursements à charge. Mes successeurs seront ravis de trouver un situation financière saine qui leur permettra d'emprunter et d'investir. Mes collègues de Parentis ne sont pas dans cette situation malheureusement pour eux ! Il n'y avait pas de fiscalité, ce qui contentait tout le monde mais aujourd'hui ils se retrouvent avec une augmentation de 50 %. Je ne veux pas jouer à ce jeu là.

Madame LARREZET : Nous avons une marge de manœuvre et il peut très bien y avoir une autre façon. Nous partons du constat que boucler un budget avec l'avance du Compte Administratif que nous avons eu aujourd'hui, pourrait se faire sans recourir à ce point sur les ménages.

Monsieur le Maire : Mais quelle est la solution, l'emprunt ou baisser l'investissement ?

Madame LARREZET : Je n'ai pas toutes les lignes sur lesquelles je pourrai éventuellement bouger pour vous répondre, je n'ai pas la prétention de vous faire un budget bis. Par contre, les principes que vous prenez vous, nous en aurions pris d'autres. Il se peut aussi que l'on ait pas besoin de baisser l'investissement, ni d'augmenter l'emprunt,

Monsieur le Maire : J'ai oublié une autre solution ! Faire des investissements productifs ! mais pour le moment nous n'avons pas encore trouvé.

Madame LARREZET : J'espère de tout mon cœur que vous aurez trouvé l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Non ce sera en 2014 lorsque vous nous aurez appris comment vous ferez avec des investissements porteurs de recettes. Ce sera un éternel débat, et nous assumerons nos responsabilités majoritaires comme on le fait depuis quelques années déjà.

Budget Principal :

Votants : 33

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 7
Déroulement du scrutin : Main levée
A la majorité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Camping

Votants : 33
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 7
Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Forêt

Votants : 33
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 4
Déroulement du scrutin : Main levée
A la majorité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Assainissement

Votants : 33
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 4
Déroulement du scrutin : Main levée
A la majorité le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Transport

Votants : 33
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 4
Déroulement du scrutin : Main levée
A la majorité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe du lotissement de la Zone Industrielle 4 la Mountagnotte

Votants : 33
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 4
Déroulement du scrutin : Main levée
A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°9 – Taux d'imposition 2010

Rapporteur : Madame PELLETIER

Vu le montant des bases d'imposition notifié sur l'état 1259 TH-TF,

Et le montant qu'il est nécessaire d'inscrire pour équilibrer le **Budget Primitif 2010**,

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission des Finances réunie le 18 mars 2010,

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les **taux d'imposition 2010** comme suit :

Libellés	Bases notifiées 2010	Variation des bases Δ 2010/2009	Taux 2009	Variation de taux Δ 2010/2009	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Δ Variation des taux	Produit 2009	Produit voté par le Conseil Municipal	Variation du produit Δ 2010/2009
T.H.	22 616 000	2,97 %	16,88 %	6 %	17,89 %	+ 1,01	3 707 523 €	4 046 002 €	9,13 %
T.F.B.	17 029 000	4,65 %	18,92 %	6 %	20,06 %	+ 1,14	3 078 662 €	3 416 017 €	10,96 %
T.F.n.b.	330 700	-13,13 %	65,12 %	6 %	69,03 %	+ 3,91	247 912 €	228 282 €	- 7,92 %
TOTAL	39 975 700	3,52 %					7 034 097 €	7 690 301 €	9,33 %

Monsieur le Maire : Nous avons bien 1 point d'écart sur la valeur des taux et non pas 6 points, je voulais le préciser.

Monsieur DORVILLE : si nous sommes capables de fixer des taux, il n'en demeure pas moins que la question que je me pose revient aux 7 690 000 euros prélevés aux administrés.

Monsieur le Maire : Autre repère par rapport à 2009, la masse salariale s'élève à 9 millions d'euros. Donc avec ces recettes nous ne payons même pas la masse salariale.

Monsieur DORVILLE : On fait tout de même un prélèvement de 9,33 % de plus que 2009.

Monsieur le Maire : Nous n'avons à notre charge que 6 % car le reste concerne les bases et les nouveaux contribuables.

Madame PELTIER : On ne doit s'attacher qu'à la variation des taux, car dans la variation du produit il y a l'effet base que nous ne maîtrisons pas étant donné qu'il est notifié par l'Etat.

Monsieur DORVILLE : C'est tout de même 7,7 millions d'euros qui sont pris aux contribuables.

Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°10 – Attribution des Subventions 2010

Rapporteur : Madame PELTIER

VU la délibération du Conseil Municipal n° 13 du 14 décembre 2009 accordant des avances sur les subventions 2010,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 1^{er} mars 2010 accordant une avance sur les subventions 2010,

VU l'avis de la Commission des Affaires Économiques et de l'Emploi du 14 décembre 2009 et du 19 janvier 2010,

VU l'avis de la Commission de l'Enfance et de l'Éducation du 3 février 2010,

VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles et des Relations Publiques du 9 février 2010,

VU l'avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative du 10 février 2010,

VU l'avis de la Commission de la Famille et de l'Action Sociale du 10 février 2010,

VU l'avis de la Commission de l'Environnement du 17 février 2010,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Municipale du 18 mars 2010,
Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Propositions des commissions
0201 - Service généraux	
Comité d'Oeuvres Sociales du personnel communal	23 000,00 €
sous-total : 0201	23 000,00 €
0232 - Communication	
Born Radio	15 000,00 €
sous-total : 0232	15 000,00 €
0400 - Jumelages	
Comité de jumelage-Biscarrosse-Forchheim	5 000,00 €
Comité de jumelage-Franco-Portugais	4 890,00 €
sous-total : 0400	9 890,00 €
113 - Service Incendie	
Oeuvres des pupilles des pompiers	800,00 €
sous-total : 113	800,00 €
211 - Ecoles maternelles	
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie	408,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq	588,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage	243,00 €
Coopérative maternelle Meyrie Voyage à Andernos (2j)	846,00 €
sous-total : 211	2 085,00 €
212 - Ecoles primaires	
Coopérative scolaire école élémentaire Pierricq	426,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire de Meyrie	1 113,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire de la Plage	321,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince"	681,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire Meyrie-Saunac et Muret	918,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire Meyrie-Brassempouy	882,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince"-Jezeau	846,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince" Stage GMSL	350,00 €
Prévention routière	450,00 €
Pupilles de l'enseignement public (P.E.P.)	500,00 €
sous-total : 212	6 487,00 €
22 - Collèges	
Collèges Départemental et Jean Mermoz - Voyage en Espagne	1 494,50 €
Collège Jean Mermoz - Voyage à Forchheim	588,00 €
Collège St Exupéry - Voyage en Angleterre	30,50 €

Collège St Exupéry - Voyage à la montagne	91,50 €
Collège St Exupéry - Voyage en Espagne	30,50 €
Lycée St Exupéry - Voyage en Espagne	244,00 €
Lycée St Exupéry - Voyage à Forchheim	42,00 €
Lycée Pro. Darmanté - Voyage à Paris	30,50 €
Lycée de Lannemezan - ASCP	30,50 €
sous-total : 22	2 582,00 €
253 - Sport scolaire	
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince"	295,10 €
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince" (Transport projet pédagogique)	250,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire Meyrie	482,30 €
Coopérative scolaire école élémentaire Meyrie (Transport projet pédagogique)	250,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire Pierricq	184,60 €
Coopérative scolaire école élémentaire Pierricq (Transport projet pédagogique)	180,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie	176,80 €
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie (Affiches de Noël)	150,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie (Transport projet pédagogique)	180,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq	254,80 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq (Affiches de Noël)	150,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq (Transport projet pédagogique)	180,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage	244,40 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage (Affiches de Noël)	150,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage (Transport projet pédagogique)	450,00 €
sous-total : 253	3 578,00 €
3222 - Musée	
Amis du Musée de l'Hydraviation	5 800,00 €
sous-total : 3222	5 800,00 €
3301 - Actions Culturelles	
Aéromodélisme Biscarrosse Parentis	200,00 €
Association "Expressions"	350,00 €
Association Culturelle de Biscarrosse	5 900,00 €
Association de gestion de la Bibliothèque	3 000,00 €
C.R.A.B.B.	63 000,00 €
C.R.A.B.B. Atelier Théâtre Enfant	2 000,00 €
Cantelandes	1 800,00 €
E.M.B.	80 000,00 €
Gascons de Biscarrossa	2 000,00 €
Groupe folklorique "Lous Esquiroous"	1 500,00 €
Harmonie des Lacs	4 000,00 €
Les hérons du Lac	1 200,00 €
Médaillés militaires	380,00 €
Nil Born Pyramide	160,00 €

Souvenir Français	200,00 €
sous-total : 3301	165 690,00 €
4001 - Associations sportives	
B.O. - Comité directeur	15 200,00 €
B.O. - AIKIDO	600,00 €
B.O. - ATHLETISME	5 100,00 €
B.O. - BASKET BALL	6 000,00 €
B.O. - BOULE LYONNAISE	405,00 €
B.O. - BOXE FRANCAISE	3 500,00 €
B.O. - CHAR A VOILE	3 000,00 €
B.O. - CYCLOTOURISME	650,00 €
B.O. - EQUITATION OXER	1 000,00 €
B.O. - FOOTBALL	32 000,00 €
B.O. - HANDBALL	4 850,00 €
B.O. - JUDO	3 000,00 €
B.O. - KARATE	3 300,00 €
B.O. - NATATION	6 600,00 €
B.O. - NATURE COURSE ORIENTATION	3 200,00 €
B.O. - PIROGUE	1 500,00 €
B.O. - PLANEURS	2 400,00 €
B.O. - PLONGEE	2 535,00 €
B.O. - RUGBY	27 300,00 €
B.O. - SAUVETAGE SECOURISME BOSS	5 500,00 €
B.O. - SKI	2 600,00 €
B.O. - SURF	4 500,00 €
B.O. - TENNIS	5 300,00 €
B.O. - TENNIS DE TABLE	3 700,00 €
B.O. - TIR A L'ARC	2 600,00 €
B.O. - TRIATHLON	1 000,00 €
B.O. - VOILE	4 000,00 €
B.O. - VOLLEY BALL	10 000,00 €
sous-total : 4001	161 340,00 €
4002 - Associations et Clubs de Loisirs	
AAPPMA	4 000,00 €
Aéro-club de Biscarrosse	800,00 €
Association de construction amateurs du Born	300,00 €
Bisca-Beach Club	1 000,00 €
Kite Surf Club	500,00 €
Les Petites Mains Patchwork	70,00 €
Pelotari	800,00 €
Randonneurs des sables	500,00 €
Société Chasseurs Gibiers d'eau du Born	1 500,00 €
Société de Chasse - ACCA	305,00 €

Surf Casting Club	600,00 €
sous-total : 4002	10 375,00 €
5200 - C.C.A.S.	
C.C.A.S.	535 000,00 €
sous-total : 5200	535 000,00 €
5202 - Oeuvres Sociales	
Alcool Assistance	250,00 €
Amicale des retraités	2 290,00 €
Association des conjoints survivants	500,00 €
Association des Donneurs de voix-Bibliothèque sonore	1 000,00 €
C.C.F.D. Festival du film du tiers monde	500,00 €
Croix Rouge	500,00 €
Donneurs de plaquettes sanguines	3 500,00 €
Donneurs de sang du Pays de Born	1 000,00 €
F.N.A.T.H.	400,00 €
La clé des mots	1 000,00 €
Secours Catholique	6 050,00 €
Secours Populaire Français	7 000,00 €
sous-total : 5202	23 990,00 €
9001 - Actions pour l'emploi	
A.E.T.	20 000,00 €
sous-total : 9001	20 000,00 €
94 - Commerces	
AFOC - Défense Consommateurs	300,00 €
Club d'entreprises - TECHNO COM	12 500,00 €
sous-total : 94	12 800,00 €
9501 - Office du Tourisme	
Office de Tourisme	585 000,00 €
sous-total : 9501	585 000,00 €
Total général	
	1 583 417,00 €

Par ailleurs, la commission des finances du 18 mars 2010 a donné un avis majoritairement favorable pour attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- C.R.A.B.B. Festival Rue des Etoiles.....2.000,00 €
 - Subventions de solidarité..... 12.000,00 €
- ⇒ au profit des victimes du tremblement de terre à Haïti le 12 janvier 2010,
 ⇒ et de la tempête Xynthia les 27-28 février 2010.

La commission sociale présentera la répartition de ces aides.

Monsieur DORVILLE : Nous supposons que les Présidents des associations ont déjà donné leur avis sur le montant de toutes ces subventions, et nous ne voyons pas d'objection à leur répartition.

Madame LARREZET : Nous nous abstenons sur ce vote en particulier car il y a un gel sur l'augmentation de la subvention concernant le budget global de la culture, bien qu'il ait été remarqué tout à l'heure que le budget attribué est a priori supérieur à celui du budget sportif. Ensuite il avait été demandé au sein de la commission

une subvention exceptionnelle de 10.000 euros pour le festival Rue des Etoiles, nous regrettons la décision de n'avoir attribué que 2.000 euros.

Monsieur le Maire : Vous vous absteniez donc sur le vote global des subventions car le CRABB n'a pas eu ce qu'il demandait ?

Madame LARREZET : Car l'ensemble de la subvention attribué à la culture n'a pas évolué et a été fait à enveloppe équivalente.

Monsieur le Maire : Nous répondons aux demandes et nous n'allons pas donner plus à ceux qui ne nous demande rien ! Il n'y a que le CRABB qui avait une demande conséquente et qui a obtenu tout de même la bagatelle de 2 000 euros.

Madame LARREZET : Nous nous abstiendrons donc sur l'ensemble de la question pour souligner que le CRABB n'a pas eu la subvention escomptée pour le Festival Rue de Etoiles.

Monsieur le Maire : je n'ai pas le chiffre sous les yeux du montant de la subvention du CRABB, mais si vous faites la comparaison vis-à-vis de toutes les autres associations, le CRABB est très bien « placé » ! Je ne comprends pas votre remarque hormis que depuis le début de la séance ce qui vous intéresse c'est « on verra dans un an » pour expliquer votre vote contre ou votre abstention, sachant bien que ce qui se passe aujourd'hui se passera aussi demain.

Madame LARREZET : Nous parlons de 8.000 euros

Monsieur le Maire : Vous parlez de 8.000 euros, moi je vous parle de 170 associations ! Je peux donner à tous celles qui demande ! J'aurais dû faire comme le conseil général, enlever 10 % de subventions à toutes les associations ! C'est aussi une méthode que vous ne m'avez pas citée ! Votre position relève de la pure démagogie.

Madame LARREZET : Certainement pas, on peut réduire certaines dépenses mais pas forcément les mêmes que celles auxquelles vous pensez. Vous amputez une demande de subvention exceptionnelle qui risque de faire que le Festival Rue des Etoiles cette année n'aura pas la programmation qui pouvait être envisagée.

Monsieur le Maire : La ville de Biscarrosse fournit tout le fonctionnement du CRABB ! Lorsque vous regardez le budget, faites bien attention et vous évalueriez mieux l'aide globale accordée par la ville ! je me souviendrai de vos remarques pour l'année prochaine, ma mémoire me sera bien utile. Alors, regardez bien le montant de leur subvention en 2010 ! Je trouve que votre remarque frise l'indécence par rapport à bon nombre d'autres associations.

Votants : 31

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participation au vote : 2

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°11 – Tarifs publics 2010 : cimetière

Rapporteur : Madame PELTIER

Suite aux réunions du groupe de travail chargé d'établir le nouveau règlement du cimetière, il est apparu nécessaire de modifier et de supprimer certains tarifs.

Après avis favorable de la commission des Finances du 18 mars 2010,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs suivants :

Libellé	Tarifs 2010	Nouvelle proposition
Concession temporaire par m ²	12,85 €	conservé

Concession 30 ans par m ²	39,55 €	conservé
Concession 50 ans par m ²	68,65 €	supprimé
Columbarium : 15 ans - 2 places	428,40 €	conservé
Columbarium : 30 ans - 2 places	600,30 €	conservé
Vacation funéraire	25,00 €	conservé
Taxe funéraire : Dépositaire	5,50 €	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire 1 ^{er} mois par jour	Gratuit	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire 2 ^{ème} mois par jour	0,16 €	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire 3 ^{ème} mois par jour	0,35 €	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire 4 ^{ème} mois par jour	0,90 €	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire 5 ^{ème} mois par jour	1,65 €	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire 6 ^{ème} mois par jour	3,30 €	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire au-delà de 6 mois par jour	11,05 €	supprimé
Taxe funéraire : Dépositaire 1 ^{er} mois		gratuit
Taxe funéraire : Dépositaire 2 ^{ème} mois		21 €
Taxe funéraire : Dépositaire 3 ^{ème} mois		21 €

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°12 – Marché Centre Culturel et Sportif – Autorisations de signatures

Rapporteur : Monsieur PONS

- Vu l'Avis d'appel Public à la Concurrence au BOAMP 10 -5975 en date 19/01/2010
- Vu l'avis unanime de la Commission des marchés en date du 22 mars 2010
- Vu le Code des marchés Publics

Il est demandé au Conseil Municipal D'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés suivants :

Lot n°1 : - fondations - gros oeuvre - charpente métallique
Société LURBE pour un montant de 827 567,27 € HT

Lot n°2 : charpente bois - façades bois - couverture - isolation – étanchéité
Société SATOB pour un montant de 959 028,00 € HT

Lot n°3 : - façade aluminium - menuiserie extérieure vitrée - serrurerie.
Société LABASTERE pour un montant de 417 557,00 € HT

Lot n°4 : menuiserie intérieure bois.
Société MONTLAUR pour un montant de 75 000,00 € HT

Lot n°5 : plâtrerie - plafonds - traitement acoustique
Société GEVAERT pour un montant de 350 000,00 € HT

Lot n°6 : revêtements de murs - peinture.
Société ARTESIA pour un montant de 40 260,00 € HT

Lot n°7 : - thermique - plomberie - ventilation - ecs – solaire
Société IDEX pour un montant de 378 087,86 € HT

Lot n°8 : électricité Courants Forts et courants faibles (électricité scénographique).
Société FORCLUM pour un montant de 228 000,00 € HT

Lot n°9 : carrelage - faïence.
Société LESCA pour un montant de 43 000,00 € HT

Lot n°10 : aménagements scénographiques.
Société CAP'CO pour un montant de 208 925,00 € HT

Lot n°11 : tribune télescopique et sièges de spectacles
Société JEZET pour un montant de 136 175,00 € HT

Lot n°13 : sol sportif - matériel sportif.
Société ENVIROSPORT pour un montant de 67 185,58 € HT

Lot n° 14 – signalétique.
Société DELTAPLAST pour un montant de 13 032,00 € HT

Le Lot n°12 - infrastructures électriques à usage scénographique a été déclaré infructueux.

Monsieur le Maire : Pour ceux qui n'ont pas assisté à la Commission d'Appel d'Offres, nous avons eu un premier désagrément. Sur environ 3,5 millions de travaux Hors Taxes prévus, nous allons atteindre les 3,9 millions Hors Taxes. Nous avons compris que cet excédent est arrivé en partie pour répondre aux problèmes d'acoustique. Les acousticiens ont été très fermes sur leur volonté de réussir ce qu'ils allaient réaliser, et ils nous ont bien fait comprendre que si une telle salle est « ratée » sur le plan acoustique cela ne pouvait pas se rattraper. Nous avons donc fini par accepter cet excédent en espérant que le résultat sera à la hauteur.

Monsieur DORVILLE : J'ai effectivement entendu ce que nous ont dit les techniciens, et je pense que nous devons être prudents dans les choix retenus par ce cabinet d'architectes qui a fait un travail in fine. Même si nous sommes un peu déçus du montant un peu plus élevé que celui prévu au départ, il faut le voir bien au-delà d'un mandat puisque ce sera une infrastructure qui va vivre, et si dès le début nous faisons des économies de ce type je pense que nous le regretterons très rapidement. Il faut donc expliquer aux biscarrossais qu'il y avait un intérêt à avoir le meilleur outil, en particulier pour ce qui concerne le spectacle. De plus, dans ce secteur d'activité, cette salle aura une certaine notoriété, et nous ne pouvons nous permettre de négliger ces détails qui ont leur importance. C'est la raison pour laquelle nous acceptons cette augmentation de 350.000 euros, car le jeu en vaut la chandelle. Vous avez mon assentiment car j'ai un peu ce regard technique et je sais que nous ne pouvons pas faire au minima sur ce type de dossier.

Monsieur le Maire : Je voulais ajouter qu'une option à 270.000 euros nous a été proposée pour le plafond, mais nous avons refusé, vu l'augmentation que nous avons déjà eu pour l'acoustique des murs. Il est vrai que certaines enveloppes étaient plus élevées que prévues mais nous avons un objectif de délai vis-à-vis des assurances et nous n'aurions pas eu le temps matériel de relancer un appel à la concurrence.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°13 – Marché de travaux et fournitures de voirie – Autorisation de signatures

Rapporteur : Monsieur PONS

Il s'agit du renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux de voirie.

- Vu l'Avis d'appel Public à la Concurrence N° 10-7128 paru dans le BOAMP du 19/01/2010 :
- Vu l'avis unanime de la Commission des marchés du 22 mars 2010
- Vu le Code des marchés Publics
- Vu les critères indiqués sur le règlement de consultation à savoir :

1- Prix : 50 %

2- Valeur technique : 40 % au vu d'un mémoire présentant :

- les moyens humains 20%

- les moyens matériels 20%
- 3 – Démarche de la société en terme environnemental et social : 10 %
- Vu le classement des offres à savoir :

- 1 - SCREG
- 2 - ETPR

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché suivant :
 Marché Travaux et fournitures de voirie attribué à la Société SCREG

Monsieur le Maire : Pour ce type de marché, nous nous procurons des bordereaux unitaires des candidats, et à partir de ces bordereaux, nous prenons 4 devis type, inconnus bien entendu des candidats. Nous faisons ensuite le calcul de prix par rapport à leurs bordereaux respectifs. C'est donc la SCREG qui est arrivée la mieux placée par rapport à tous ces devis.

Votants : 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
 A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°14 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Projet de vidéo protection

Rapporteur : Monsieur le Maire

La question a été soumise à l'avis des conseillers municipaux en commission générale le 11 février 2010.
 4 options ont été présentées :

- 1/ ne rien faire 7 voix
- 2/ Petit prince, maison de la petite enfance 2 voix
- 3/ Petit prince, maison de la petite enfance + parking sud 2 voix
- 4/ Petit prince, maison de la petite enfance parking sud et rue piétonne 22 voix

la 4^{ème} option a été retenue à la majorité des voix.

Un complément d'équipement peut être programmé pour 2011, selon les capacités et propositions financières de la commune lors du vote du BP 2011.

En conséquence et en rappelant que le sujet a été aussi soumis à l'avis de la commission communale de sécurité réunie le 12 janvier 2010.

Le calendrier et les montants estimatifs prévisionnels du projet sont tel que définis ci-dessous :

	<u>Coût</u> <u>Investissement TTC</u>	<u>Coût</u> <u>Fonctionnement annuel</u>
<u>Année 2010</u>		
École le Petit Prince	5700 €	800 €
Maison de la Petite enfance	4000 €	800 €
Avenue de la Plage	10000 €	1200 €
Parking sud	10000 €	1200 €
<u>TOTAL</u>	<u>29700 €</u>	<u>4000 €</u>
<u>Année 2011</u>		
École Pierricq maternelle	6200 €	800 €
Ecole Pierricq élémentaire	4100 €	800 €
Ecole Meyrie maternelle	5700 €	800 €
Ecole Meyrie élémentaire	4300 €	800 €
	5500 €	800 €
Ecole Plage maternelle		
Ecole Plage élémentaire	5500 €	800 €

TOTAL

| 31300 €

| 4800 €

Après avis favorable de la Commission Urbanisme Travaux du 16 mars 2010 il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le programme 2010 de vidéo protection.
- de solliciter le financement sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Monsieur le Maire : Nous faisons cette demande de fonds, mais s'il n'y a pas de réponse de l'Etat, le projet ne sera pas mené à son terme. Ce vote concerne exclusivement la demande de fonds. Une réunion d'animation a eu lieu la semaine dernière à la Préfecture, où je suis allé expliquer un certain nombre d'actions menées par le CLSPD de Biscarrosse et où j'ai pu écouter les actions menées par d'autres CLSPD ou CISPD. La ville de Mont-de-Marsan a déposé un dossier pour protéger une place principale dans le cœur de ville, et Dax, qui avait déjà installé des systèmes de ce type avant 2008, les a maintenus et va en disposer d'autres sur des parkings publics couverts. Je rappelle également que ces installations sont elles-mêmes surveillées, c'est-à-dire que l'avis d'un juriste proche du Préfet et du Procureur de la République est pris en compte, sur les installations mises en place par la commune.

Madame PEYRUSEIGT : Je voulais rappeler que ce sujet nous a déjà été soumis et nous ne l'avons pas voté. Par contre un débat a été engagé, mais nous ne sommes pas allés plus loin et je trouve cela un peu regrettable.

Monsieur le Maire : Oui bien sûr, mais à partir du moment où vos points de vue ont été expliqués, je pense que nous avons laissé des lieux d'expression, y compris des lieux publics, sans compter vos expressions personnelles, pour vous positionner sur ce sujet. Mais à un moment donné nous devons trancher, nous sommes une assemblée fonctionnant avec une majorité, pas nécessairement une unanimité. Mais je pense que ces types de systèmes de protection ne sont pas toujours bien perçus, et il est tout à fait normal que tout le monde ne soit pas d'accord. J'espère que je ne vous ai pas frustrés des moyens d'expression au sein de cette assemblée, y compris aussi par d'autres moyens qui vous sont plus personnels.

Monsieur DORVILLE : Je n'ai pas le sentiment que le débat ait vraiment eu lieu. En effet, nous l'avons bien vu à la Commission Générale votre décision était déjà prise, le débat a failli tourner au pugilat.

Monsieur le Maire : Il m'a manqué un élément ce jour là, je n'avais pas lu la lettre de Mme JARNAC jusqu'au bout qui me demandait un débat public sur le sujet.

Monsieur DORVILLE : C'était la ligue des Droits de l'Homme qui vous le demandait. J'avais dit que nous ne sommes pas dans une opposition systématique, contrairement à ce que vous laissez entendre. Nous sommes sur des positions de droit à l'image, des positions de liberté individuelle, voilà le cœur de la question. Par contre, j'aimerais que vous m'expliquiez, car je n'ai toujours pas compris, comment une caméra peut vous protéger. Nous sommes dans la dynamique de la réforme générale des politiques publiques qui consiste à se désengager notamment en moyens humains, (police, gendarmerie). J'aurais préféré inscrire 30 ou 40.000 euros de plus pour avoir des effectifs plus importants, que de laisser croire aux biscarrossais que les caméras vont régler leurs problèmes de voisinage.

Monsieur le Maire : Nous ne réglerons pas les problèmes de voisinage, mais ceux des espaces publics et des équipements publics en faisant une expérience. Nous allons reprendre un débat parfaitement stérile entre nous deux car vous avez un point de vue relevant de l'espionnage individuel. Mais je vous rappelle que dans notre pays on peut nous reprocher d'être filmé cependant, vous l'êtes à chaque fois que vous vous trouvez face à un distributeur d'argent, par exemple.

Monsieur DORVILLE : Nous avons vu ce que cela a donné la semaine dernière lorsque des pompiers espagnols étaient en formation.

Monsieur le Maire : Partout où vous passez aujourd'hui, il y a des caméras, et pour le citoyen qui n'a rien à se reprocher la caméra ne le dérange pas. Mais lorsque l'on en fait un problème idéologique, on est contre. Ce sujet n'est pas le fait du maire mais celui d'un CLSPD qu'il a l'honneur de présider.

Monsieur DORVILLE : Oui, de quelqu'un que vous connaissez bien qui est le chef de votre parti politique et qui depuis 10 ans nous fait la stratégie de la sécurité.

Monsieur le Maire : Oui mais le peuple s'est exprimé, voilà nous y venons !

Monsieur DORVILLE : Oui, dimanche dernier le peuple s'est exprimé, et ne nous faites pas le coup de l'abstention car vous avez apprécié les européennes ! Il faut dire aux personnes qui sont en train de commenter les débats, qu'il y a un règlement intérieur du Conseil Municipal, et il faut le rappeler au public de temps en temps.

Monsieur le Maire : Le public n'a pas le droit de s'exprimer mais il a le droit de réagir.

Monsieur DORVILLE : Je n'ai plus rien à dire sur le sujet.

Madame PINCE : Je rejoins juste Madame PEYRUSEIGT sur la déception que j'ai suite à notre dernière réunion. En effet, j'avais cru comprendre moi aussi que cela serait suivi d'autres réflexions mais il n'y a pas eu de suite.

Monsieur le Maire : Il y a eu la commission générale dans laquelle il y avait 4 options de proposées.

Madame PINCE : Non, je voulais dire que lorsque nous avons eu cette réunion de sécurité, il en était ressorti que nous allions retravailler sur le sujet avec certaines pistes. Or nous ne l'avons pas fait entre cette réunion et la Commission Générale. Je regrette simplement que cela n'ait pas été fait. Par contre, financièrement je regarde le coût engendré par rapport à des retombées possibles. Par exemple, l'avenue de la Plage et la rue piétonne, effectivement lors du CLSPD de l'année dernière il était ressorti qu'il y avait eu un incident durant la saison au cours de la soirée du 14 juillet notamment, mais que d'autres soirées ont été un peu tendues. J'avais donc défendu cette position, car les soirées à risques nous les connaissons à l'avance, je trouve donc que 10.000 euros + 1 200 euros de fonctionnement annuel c'est-à-dire que 11 200 euros pour l'année 2010, c'est cher payé pour sécuriser ou donner le sentiment de sécurité sur 3 ou 4 soirées, pendant quelques heures seulement.

Monsieur le Maire : Lorsque vous aurez des responsabilités et que vous passerez quelques nuits dehors, après la fermeture de votre établissement, vous vous rendrez compte que la nuit n'est pas du tout terminée dans votre rue.

Nous allons passer au vote sur cette question, sachant que je demanderai à la Commission Sécurité de se réunir à nouveau afin de me redonner d'autres point de vue, si nécessaire après la réponse du subventionnement de l'Etat.

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 7

Abstention : 1

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°15 – Création des Comités Territoriaux du SYDEC

Rapporteur : Monsieur PONS

Lors de la réunion du 4 février 2010 le comité syndical du SYDEC a adopté de nouveaux statuts visant à renforcer la gestion de proximité par les élus locaux avec en particulier la création de dix comités territoriaux.

La représentation des élus de Biscarrosse est, à ce jour la suivante :

Compétence transférée	Nombre de délégué	Titulaire	Suppléant
Electricité	3	BUCAMP Frédéric DORVILLE Patrick PONS Daniel	DELOUZE Alain MEYER Joël JOLY Michel
<u>Assainissement non collectif</u>	3	BUCAMP Frédéric DORVILLE Patrick PONS Daniel	DELOUZE Alain MEYER Joël JOLY Michel

Dans le cadre des nouveaux statuts le nombre de délégués est fixé à 4.

Les représentants des élus de Biscarrosse sera le suivant

Compétence transférée	Nombre de délégué	Titulaire	Suppléant
-----------------------	-------------------	-----------	-----------

Electricité	4	BUCAMP Frédéric DORVILLE Patrick PONS Daniel LARREZET Hélène	DELOUZE Alain MEYER Joël JOLY Michel SUZO Jean Michel
<u>Assainissement non collectif</u>	4	BUCAMP Frédéric DORVILLE Patrick PONS Daniel LARREZET Hélène	DELOUZE Alain MEYER Joël JOLY Michel SUZO Jean Michel

Après avis favorable de la Commission Urbanisme Travaux du 16 mars 2010 il est demandé au Conseil Municipal

- D'approuver la nomination des élus de Biscarrosse au comité territorial du SYDEC.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°16 – Barème et critères d'attribution du PASS FONCIER

Rapporteur : Monsieur PONS

Par délibération en date du 2 mars 2009, la commune de Biscarrosse a adopté une motion en faveur du logement social. Par délibérations en date des 14 septembre et 19 octobre 2009, le Conseil Municipal décidait de s'inscrire dans la démarche du PASS FONCIER et d'attribuer 6 PASS FONCIER au titre de l'année 2009.

Afin de poursuivre cette démarche, il y a lieu de renouveler le barème et les critères d'attribution pour l'année 2010. Il est proposé de reprendre les principes de l'année 2009, corrigés en ce qui concerne le point 3 (remplacement de nombre d'enfant à charge par nombre de personnes destinées à occuper le logement) afin de correspondre au barème d'attribution du collecteur ainsi que des subventions de l'Etat :

1 – LIEN AVEC LA COMMUNE

▶ Habite déjà Biscarrosse (20 points) ou a déjà habité ou a été domicilié dans la commune de Biscarrosse (10 points)

Ou

▶ Habite dans une commune de la Communauté de Communes des Grands Lacs (5 points) ou a déjà habité ou a été domicilié dans une commune de la Communauté de Communes des Grands Lacs (5 points)

▶ Travaille dans la Commune de Biscarrosse (10 points)

2 – STATUT ACTUEL D'OCCUPATION DU LOGEMENT

▶ Locataire du parc HLM de la commune de Biscarrosse (20 points)

▶ Locataire parc privé (10 points)

3 – TAILLE DU MENAGE, SITUATION SOCIALE PARTICULIERE

▶ Nombre de personnes destinées à occuper le logement (10 points par personne)

▶ Situation sociale particulière (5 points en cas de divorce, handicap...)

▶ Age de la personne référente du ménage ou moyenne des âges du couple comprise entre :

- 45 et 80 ans (5 points)
- 35 et 44 ans (10 points)
- 20 et 34 ans (20 points)

Par ailleurs, aucun critère n'avait été posé pour départager les dossiers en cas d'égalité. Il est proposé pour ce faire de se baser sur l'âge des enfants en privilégiant les plus jeunes.

La commission urbanisme et travaux s'est prononcée sur ce dossier lors de sa réunion du 16 mars 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De décider du principe du versement d'une aide à l'accession sociale à la propriété pour les personnes répondant aux critères du PASS FONCIER complétés par ceux établis ci-dessus.
- De fixer le montant de cette subvention à :

- 3 000 euros pour les ménages de 3 personnes et moins
- 4 000 euros pour les ménages de 4 personnes et plus

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°17 – Projet de vente d'une parcelle de terrain à la SA d'HLM CLAIRSIENNE

Rapporteur : Monsieur PONS

La SA d'HLM CLAIRSIENNE propose à la commune de Biscarrosse d'étudier et de réaliser un programme de logements locatifs et en accession sur une parcelle sise au casernement, cadastrée section AN 1137 d'une superficie de 35 572 m².

Le programme se composerait comme suit :

- 30% de logements locatifs sociaux
- 30 % de logements destinés à l'accession à la propriété sociale
- 40 % de logements dans le cadre de la promotion libre

Afin que ce projet soit étudié par la société CLAIRSIENNE, la commune :

- l'autorise à déposer sur son terrain le permis d'aménager correspondant
- l'autorise à faire réaliser une étude de sol

La société CLAIRSIENNE s'engage à respecter le programme ci-dessus exposé ainsi qu'à :

- s'adapter aux programmes mitoyens en cours (OPH 40 et COL)
- tenir compte des contraintes de réseaux existants sur le site
- prendre à sa charge tous les frais relatifs aux études, sondages, levés, dossiers réglementaires ainsi que ceux correspondant à la démolition des bâtiments présents sur la parcelle, les déplacements de réseaux, frais notariés, frais de géomètre
- respecter le plan de masse annexé à la présente, sur lequel la frange Est du terrain sera composée de maisons implantées en ordre discontinu, et un espace vert et des parkings seront créés autour de l'antenne relais afin d'en écarter les habitations

La vente du terrain s'effectuerait au prix de 1 180 000 euros après validation du projet d'aménagement et des projets architecturaux par la Commune.

Elle devra être conclue avant le 31 mars 2011, passé ce délai, la commune sera libérée de ses engagements sans dédommagement au profit de la société CLAIRSIENNE.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- se prononcer sur le projet de vente tel que présenté
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer devant notaire la promesse de vente correspondante

Monsieur DORVILLE : Il me semble que sur ce terrain il y avait déjà eu un projet validé ? J'avais dit en commission Générale lorsque celui-ci avait été présenté, qu'il existait d'autres solutions que de se précipiter à vendre du foncier à une société privée. Nous aurions dû procéder de la même façon, c'est-à-dire refaire un cahier des charges et solliciter à nouveau différents projets. Je suis désolé de vous dire que je n'ai pas vu de projet Clairtienne. A partir du moment où vous validez le principe de vente de terrain, vous l'avez, certes négocié, c'est votre prérogative et je ne reviens pas dessus, mais je pense que nous pouvons faire différemment comme nous l'avions fait auparavant. Je ne suis pas certain qu'il soit le meilleur des partenaires sur un tel dossier, ils vont faire des logements qui ne pourront pas être loués, ils les vendront donc à des investisseurs qui essaieront de faire de la rentabilité fiscale, etc...Je vous avais dit que je préférais un projet comme le COL.

Monsieur le Maire : Il faut savoir que des contacts pour des projets immobiliers, nous en avons eu d'autres, où certains proposaient des nombreux logements sur une petite surface. Nous nous sommes rendus compte que faire des lotissements de standing comme derrière chez Camette, a ses limites. Nous avons une

opportunité dans ce secteur où nous avons abordé la mixité sociale avec des types de locations différents, et d'accès social à la propriété. Dans cette proposition nous retrouvons ces 3 volets, plus les lots libres. Notre souci premier étant de savoir comment, en terme de logements, va être équilibrée cette zone. Je pense que la proposition faite par Clairsienne est la première qui tient compte de tous ces éléments et qui correspond à tout ce que nous souhaitons. On peut toujours trouver effectivement d'autres promoteurs, mais à attendre on me reproche de ne pas aller assez vite et de rater des occasions, et bien celle-là nous paraît bonne et nous allons essayer de ne pas la laisser passer.

Monsieur DORVILLE : Posez-leur la question, combien vaut le mètre carré ? Nous sommes dans une démarche concurrentielle

Monsieur le Maire : Vous avez écrit dans un de vos documents que vous ne saviez pas d'où venait le million que nous avons investi dans le domaine social sur le foncier, regardez ce que vaut le terrain que nous avons donné pour les HLM et celui donné pour le COL.

Monsieur DORVILLE : vous savez très bien que je préfère privilégier ce type de projet.

Monsieur le Maire : Soit vous n'avez pas compris, soit vous avez bien compris et vous laissez supposer que le maire avait dit n'importe quoi. Pourtant je vous avais indiqué qu'avec les 3,5 hectares restants nous voulions trouver des recettes. Nous voulons bien faire du social mais à un moment donné nous devons faire vivre la ville ! Il ne faut pas augmenter les impôts, il ne faut pas taxer les administrés, il faut donner du terrain, etc... il y a des limites. Je pense que Clairsienne répond à nos besoins en logement et le prix proposé nous paraît être le prix du marché sur le foncier. Je pense qu'il faut laisser au public ce qui lui revient et au privé ce qui lui revient également.

Monsieur DORVILLE : Le foncier aujourd'hui ne nous appartient pas, il appartient aux administrés, et le fait de pouvoir faire un projet qui permette de faire profiter à un coût plus attractif, par rapport à ce que font les privés, me semble prioritaire. Quand les promoteurs privés vendront, ils feront une plus-value. 30 à 40 % du programme va être vendu et nous serons sur de la défiscalisation ! Au départ nous sommes sur un bien qui appartient à la commune et vous voyez le lotissement du domaine du lac, je trouve que nous avons concédé une partie de notre patrimoine encore à un promoteur privé.

Monsieur le Maire : Et la théorie sur la ZAC , qu'en pensez-vous ?

Monsieur DORVILLE : Nous avons vendu du terrain à + de 180 euros le m² ! Alors le biscarrossais ne peut pas y accéder. Du patrimoine a été vendu au privé qui, au passage, a engrangé quelques bénéfices. C'est anormal de payer des terrains 180 euros le m² à Biscarrosse lorsque l'on est biscarrossais et que nous avons du foncier communal.

Monsieur le Maire : C'est une réalité que de vendre du foncier pour se procurer des recettes sans faire appel au contribuable, il y en a une autre où la commune dans la ZAC va disposer de 50 hectares de terrains qui au départ n'appartiennent pas à son patrimoine.

Monsieur DORVILLE : C'est mon opinion et je peux l'exprimer de façon ferme, ce qui me paraît plus équitable surtout au niveau de l'intérêt général.

Madame LARREZET : En l'état actuel des choses, il me semble que ce que je connais de Clairsienne me paraît être positif, et que c'est un interlocuteur avec lequel nous pouvons travailler. J'entends bien ce que dit Monsieur DORVILLE, je pense que la réponse est celle du marché, la baisse des mutations, le tassement des prix sur Biscarrosse sont réels. Mais ce qui me préoccupe est la fragilité de tous ceux qui ne peuvent pas accéder à la propriété et qui ont des difficultés à louer, tout simplement. Il y a bon nombre de personnes à Biscarrosse qui ne peuvent pas accéder au marché privé, et il y a peut être des réflexions à mener afin d'accompagner ces ménages qui n'ont pas les critères d'éligibilité aux garanties que demandent de tels organismes ou des propriétaires privés. Je crois que la plate forme mise en place au niveau du pays et qui réfléchit sur l'accompagnement des saisonniers, et notamment aux problématiques de logements, etc... pourra vraisemblablement apporter des réponses. Et actuellement des personnes qui n'ont pas de contrats assez solides n'arrivent pas à se loger à Biscarrosse.

Monsieur le Maire : Je doute qu'ils puissent le faire ailleurs

Madame LARREZET : J'entends bien.

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 3

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°18 – Ouverture de l'enquête publique pour l'incorporation dans le domaine public de la parcelle cadastrée section CT n° 628p

Rapporteur : Monsieur PONS

Un des copropriétaires du lotissement « La Clairière de Capagut » a sollicité la Commune pour l'incorporation dans le Domaine Public d'une partie de la parcelle CT n° 628p.

Le terrain de ce propriétaire est le seul à être desservi par une voie appartenant à l'Association Syndicale du Lotissement, le reste de la voirie ayant été déjà incorporé au Domaine Public.

L'Association Syndicale du Lotissement est favorable à la reprise de cet espace par la Collectivité, qui représente une superficie de 640 m².

Une enquête publique doit être organisée pour procéder à cette incorporation au Domaine Public et il est proposé de nommer M. VILLENAVE François, géomètre, 36, Av. de Bayonne à Mimizan 40200.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 16 mars 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'ouverture de cette enquête.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°19 – Dénomination de voies

Rapporteur : Monsieur PONS

Conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, la dénomination des voies communales relève de la seule compétence du Conseil Municipal. Ainsi, il est nécessaire de dénommer la rue desservant le lotissement « La Chêneraie », telle que figurée sur le plan ci-annexé :

- Rue des Noisetiers.

La commission urbanisme et travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion en date du 16 mars 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la dénomination des voies citées ci-dessus.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTIONS DIVERSES

Proposition du règlement communal du cimetière de Biscarrosse

Monsieur le Maire : Ce règlement devient actif après avoir établi l'arrêté municipal à la suite de cette séance. Comme tous les règlements qui régissent la vie communale, nous pourrons, bien entendu, y apporter des modifications si nous trouvons une anomalie de fonctionnement a posteriori.

Voiries

Monsieur DORVILLE : Je souhaitais savoir si vous prévoyiez dans les mois qui viennent, ou sur le prochain budget, des travaux sur la partie avenue de Guyenne entre le rond point Lidl jusqu'au grand virage de Caupos. En effet cette portion est assez dangereuse et nous avons constaté qu'il y a un beau tronçon de route effectué entre le nouveau collège et ce fameux rond-point. Les habitants du quartier attendent que ces travaux soient faits.

Monsieur le Maire : Nous sommes partis au départ sur une trilogie que nous devons réaliser, c'est-à-dire trois branches :

1. *Rond-point de Ragueys - Lidl*
2. *Caupos – Rond-point du Lidl*
3. *Rond-point du Lidl – Leclerc.*

Nous savons que le Conseil Général a l'intention, d'ici la fin du mandat, de faire la voirie depuis Alphonse Daudet, Caupos et ce tronçon de l'avenue de Guyenne. Il faudrait donc que nous soyons prêts en même temps. Pour cela effectivement, il faudra inscrire cette dépense au budget, et si le département confirme cette participation, nous effectuerons les travaux. Nous sommes en train de travailler sur les plus mauvaises voiries que nous trouvons en ville, il faut savoir qu'elles ont entre 30 et 40 ans ainsi que les réseaux. Nous faisons en sorte globalement de garder le niveau de sécurité requis sur les voiries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05